

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS RCA24 22012, RCA24 22013, RCA24 22014, RCA24 22015, RCA24 22016, RCA24 22017, RCA24 22018 ET RCA24 22020**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 décembre 2024, les règlements suivants :

**RCA24 22012** : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

**RCA24 22013** : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation

**RCA24 22014** : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation

**RCA24 22015** : Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation

**RCA24 22016** : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de jardin collectif La Dent Verte au parc Le Ber

**RCA24 22017** : Règlement modifiant le Règlement sur les modalités de publication des avis publics (RCA18 22009)

**RCA24 22018** : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012)

**RCA24 22020** : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)

Ces règlements entrent en vigueur le 18 décembre 2024 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 18 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude